

24^{ème} rapport annuel

L'OBSERVATOIRE DES CREDITS AUX MENAGES

Tableau de bord

présenté par Michel MOUILLART
Professeur d'Economie à l'Université Paris Ouest

- Jeudi 19 janvier 2012 -

Les faits marquants en 2011 :

la diffusion des crédits se stabilise, en dépit d'un environnement peu favorable.

En 2011, le taux de détention des crédits reste stable à 49,4 %.

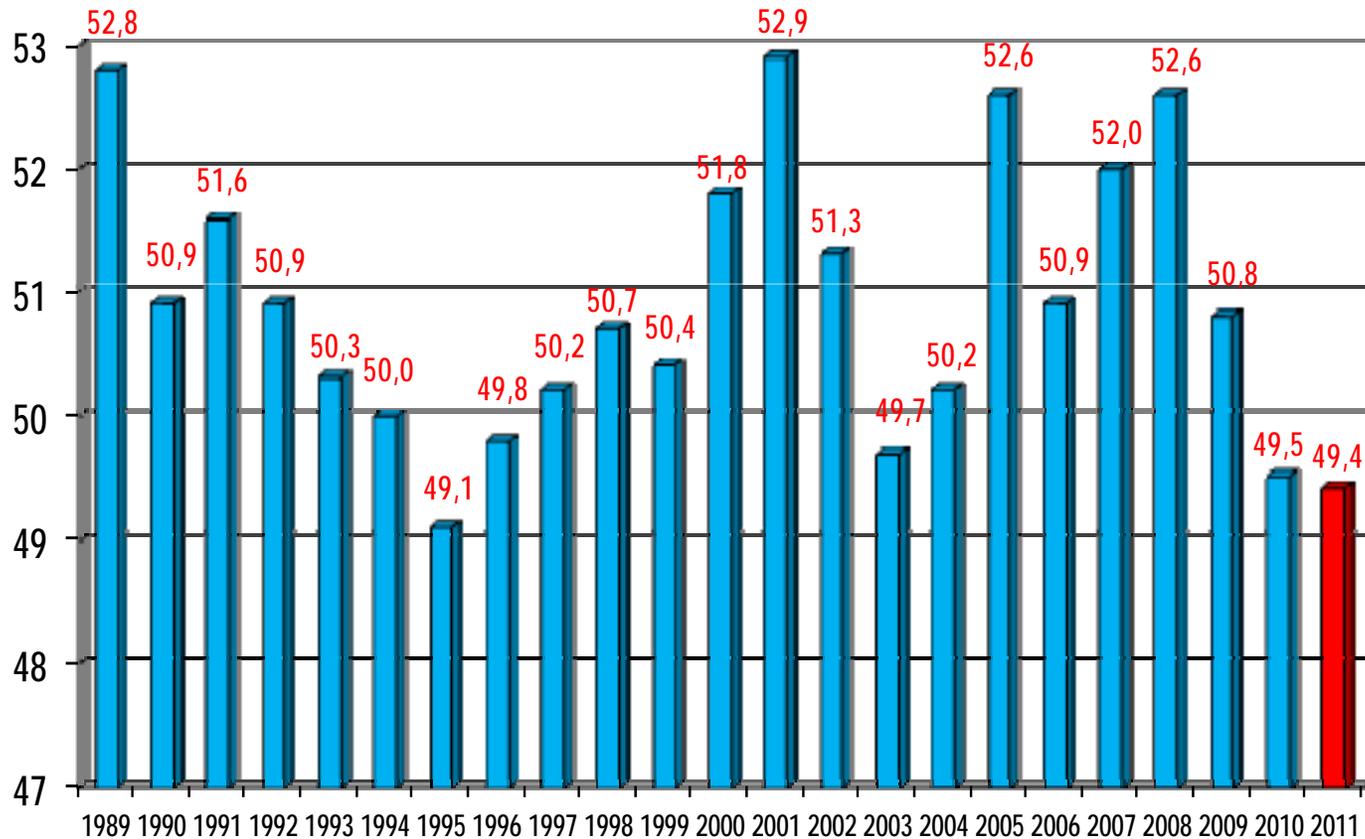
Alors que le marché des crédits commençait à retrouver de la vigueur, la crise de la dette souveraine qui s'est ouverte durant l'été a commencé à produire ses effets. Néanmoins après deux années de recul, le recours aux crédits à la consommation s'est stabilisé (en dépit d'une nouvelle diminution de la diffusion des cartes de magasin ou des crédits directement contractés sur le lieu de vente), alors que la diffusion des crédits immobiliers progressait : ainsi, la diffusion des crédits pour l'accession à la propriété s'établit à haut niveau.

La dégradation rapide de l'économie et de ses perspectives a cependant affecté les ménages qui recourent aux crédits : l'appréciation qu'ils portent sur leur situation financière s'est de nouveau dégradée et ils sont moins à l'aise avec leur budget que par le passé. Aussi, après l'amélioration constatée en 2010, les ménages estiment que le poids de leurs charges de remboursement s'est alourdi.

Les ménages, moins confiants dans l'avenir, hésitent à recourir au crédit immobilier : fin 2011, 4,0 % des ménages déclaraient avoir l'intention d'en souscrire un dans les six prochains mois. La demande de crédits immobiliers qui a reculé de l'ordre de 30 % depuis 2007 s'établit donc à son plus bas niveau depuis la fin des années 80. Il en est de même des intentions de recours aux crédits à la consommation : elles diminuent pour la 4^{ème} année consécutive pour se fixer à 3,6 %, contre 5,1 % en 2007.

En dépit des contrecoups de la crise de la dette souveraine qui s'est ouverte durant l'été, le taux global de détention des crédits s'est établi à 49,4 % en fin d'année 2011.

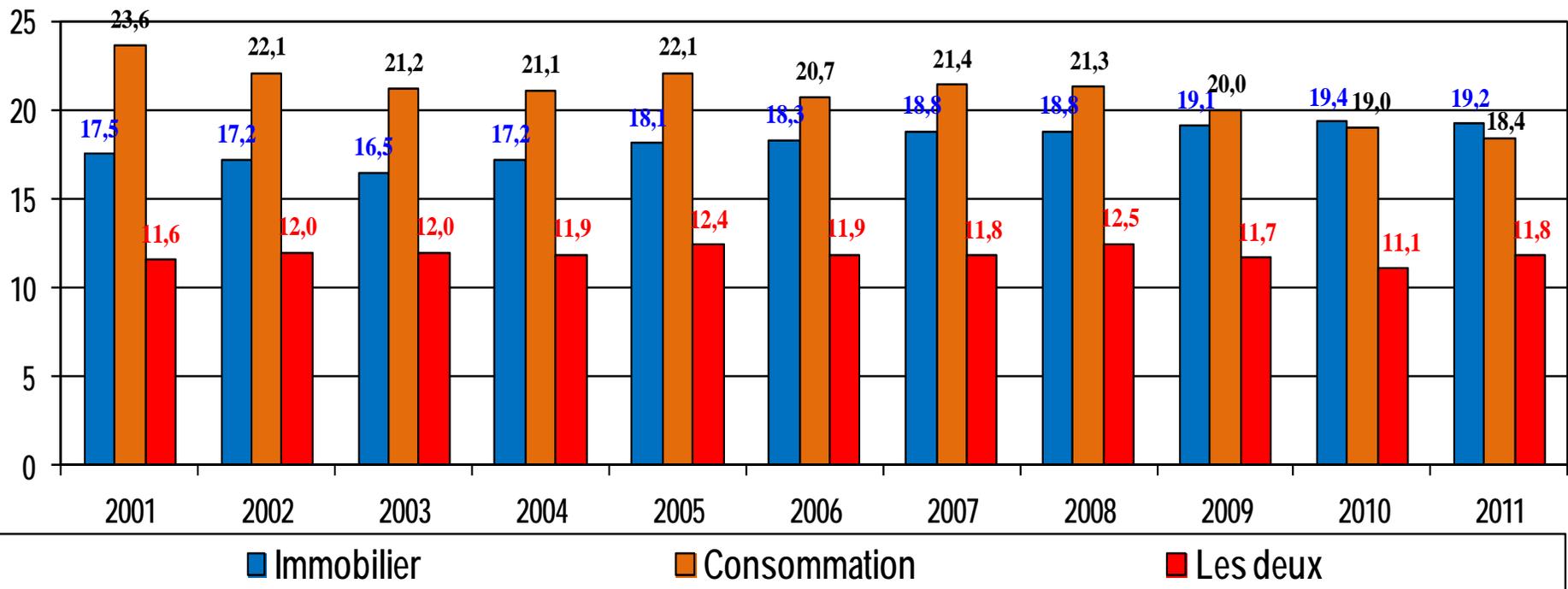
Globalement, le taux de diffusion des crédits s'établit donc à un des niveaux les plus bas constatés depuis vingt ans.



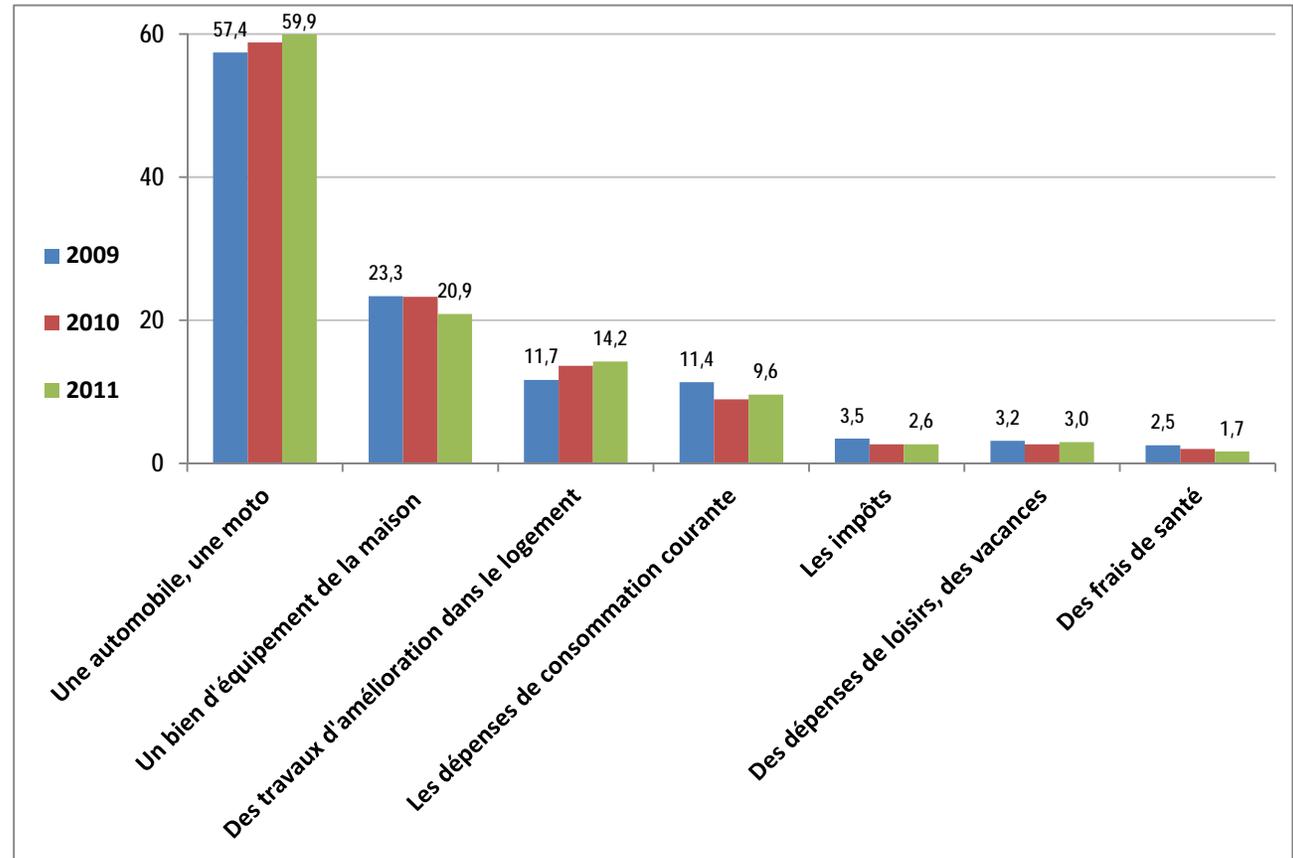
Le taux de détention des crédits à la consommation n'a cependant pas reculé en 2011, à la différence de ce qui s'était passé entre 2008 et 2010 : il se stabilise à 30,2 %.

Pourtant, la diffusion des « cartes » de magasin a encore reculé à 6,3 % des ménages, comme celle des crédits directement contractés sur le lieu de vente à 6,6 %. Par contre, les ménages ont reporté leurs demandes sur d'autres réseaux de distribution : 20,4 % des ménages ont contracté des crédits à la consommation directement auprès d'une banque ou d'un organisme de crédit.

Le taux de détention des crédits immobiliers s'est encore accru, à 31,0 % : la part des ménages détenant des crédits afin d'accéder à la propriété a légèrement progressé pour s'établir à 23,3 %.



Les crédits à la consommation servent principalement à réaliser des projets d'équipement (auto, moto, équipement ménager, travaux) : ces usages n'ont que modérément diminué entre 2009 et 2011. Les autres utilisations ont en revanche connu un recul rapide.



Depuis 2009, le taux de détention des crédits à la consommation recule, en raison de leur usage moins fréquent pour financer des dépenses pas toujours essentielles pour le ménage (des loisirs, des vacances ou des placements financiers) ou pour faire face au paiement des impôts ou à des dépenses de consommation courante.

Part des ménages détenant des crédits à la consommation qui financent ce type de dépenses (en % des ménages avec crédit(s) à la consommation)

Avec le déclenchement de la crise de la dette souveraine, le sentiment sur la situation financière des ménages détenant des crédits s'est dégradé : le décrochage est prononcé, puisque la part des ménages détenant des crédits qui estiment que leur situation financière s'est récemment détériorée a augmenté de 5,6 points pour s'établir à 46 % fin 2011.

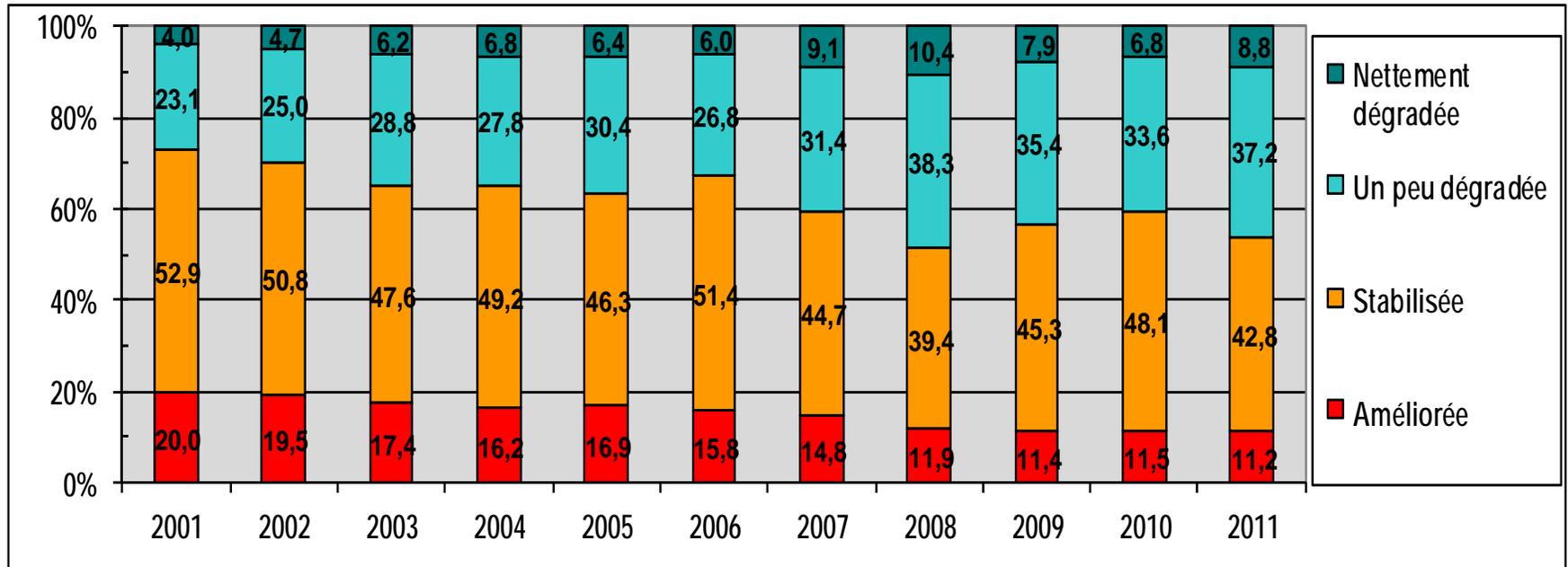
11,2 % considèrent qu'elle s'est améliorée (11,5 % en 2010)

42,8 % stabilisée (48,1 % en 2010)

37,2 % un peu dégradée (33,6 % en 2010)

8,8 % la considèrent nettement dégradée (6,8 % en 2010)

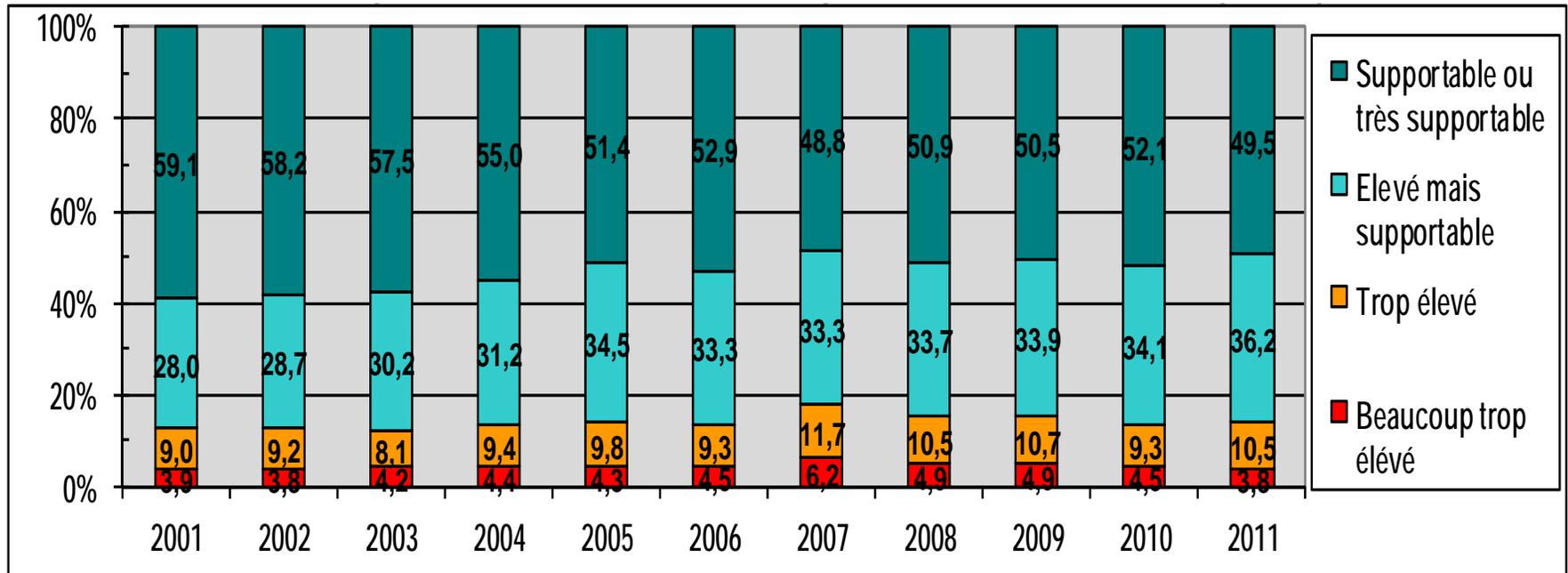
Mais dans l'ensemble, la dégradation de la situation financière et budgétaire des ménages détenant des crédits est moins forte que celle qui s'est constatée dans le même temps chez les autres ménages. Et en 2011, la part de ceux qui considèrent que leur situation financière s'est nettement dégradée reste inférieure au niveau qu'elle avait atteint lors du déclenchement de la crise de 2008.



La détérioration de la situation financière et budgétaire des ménages provoque une dégradation du sentiment qu'ils expriment sur le poids de leurs charges de remboursement.

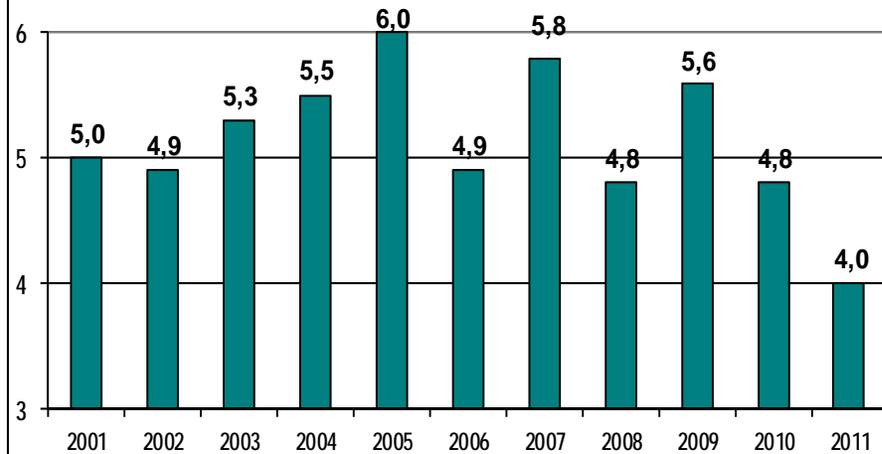
49,5 % le considèrent comme supportable ou très supportable (52,1 % en 2010)
36,2 % élevé mais supportable (34,1 % en 2010)
10,5 % le considèrent trop élevé (9,3 % en 2010)
3,8 % beaucoup trop élevé (4,5 % en 2010)

Mais 85,7 % des ménages qui détiennent des crédits estiment toujours que leurs charges de remboursement sont supportables.

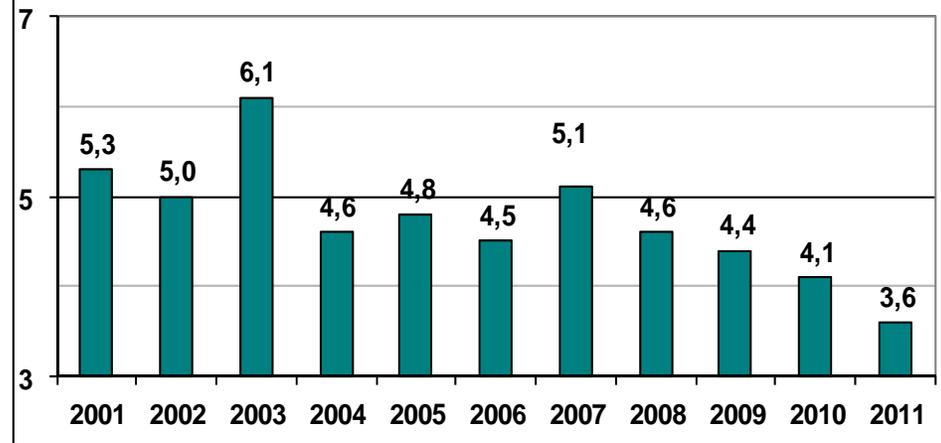


Les intentions de recours au crédit dans les mois à venir :
diminution rapide pour les crédits immobiliers,
et nouveau repli de la demande de crédits à la consommation.

Intentions de souscrire un crédit immobilier



Intentions de souscrire un crédit consommation



Dans les 6 prochains mois, 4 % de l'ensemble des ménages envisagent de souscrire un crédit immobilier. Le recul de la demande est rapide et répond à la montée des difficultés et des incertitudes qui ont accompagné le déclenchement de la crise de la dette. Il fait en outre écho à la remise en cause du PTZ+ et au nouveau « raboutage » du dispositif « Scellier ». C'est la première fois que l'Observatoire constate un niveau d'intentions aussi bas.

3,6 % de l'ensemble des ménages envisagent de souscrire un crédit à la consommation. Le repli de la demande qui se poursuit pour la 4^{ème} année consécutive est sans précédent depuis le début des années 2000. Les ménages restent inquiets face aux perspectives économiques des prochains mois.

En conclusion

En 2011, le taux de détention des crédits se maintient à un de ses plus bas niveaux, à **49,4 %**.

Le recours au crédit reste pourtant un élément décisif de réalisation des projets, tant immobiliers que de consommation. Et pour la plupart des ménages qui recourent au crédit, les évolutions qui se sont constatées durant les dernières années montrent que les utilisations s'inscrivent de plus en plus souvent dans une logique de projet.

Néanmoins, avec le déclenchement de la crise de la dette souveraine, les ménages sont maintenant confrontés à un nouveau choc. Et ils envisagent de limiter leurs recours à de nouveaux crédits : 3,6 % des ménages déclarent avoir l'intention de souscrire un crédit à la consommation dans les 6 premiers mois de 2012 et 4 % des ménages envisagent de souscrire un crédit immobilier.

Malgré une dégradation de la perception de leur situation financière et budgétaire, la part des ménages qui estiment que leurs charges de remboursement sont supportables reste élevée : 85,7 %, ce qui correspond au niveau annuel moyen constaté depuis le début des années 2000. La détention de crédits n'aggrave pas la perception que les ménages peuvent avoir de leur situation financière et budgétaire : fin 2011, 46,4 % de l'ensemble des ménages considèrent qu'elle s'est récemment détériorée, contre 46 % des ménages qui détiennent des crédits.